

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 27 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 23 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Eric JAPIOT Maire de Blaye.

### **Etaient présents :**

M. JAPIOT, Maire.

Adjoints, Mme GIROTTI, M. SABOURAUD, M. ELIAS, M. MOINET, Mme BROWN, Mme QUERAL, M. RENAUD, M. GRELLIER, Mme MOINET, M. PROVOT, M. ROUX, Mme BABUS, M. BROQUAIRE, M. CHAMPION, Mme GELAY, M. GRAS, Mme HAMMERER, Mme HARDY, M. JAUD DE LA JOUSSELINEIRE, M. KERCKHOVE, M. NERBUSSON, Mme ODIN, Mme ORLOWSKI, M. QUEGUINER, Mme SUHUBIETTE, Mme VERAU LEROY, Conseillers Municipaux.

### **Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme BUETAS à Mme BROWN, M. LUGAND à Mme BABUS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ORLOWSKI Marie est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 29  
Conseillers présents : 27  
Conseillers votants : 29

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

## 2 – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

### **Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L2122-7-2,

Article L2122-2 : Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints au Maire à siéger,

Considérant que le code général des collectivités territoriales fixe le nombre de postes d'adjoints à 30% maximum d'effectif total du conseil municipal soit 8,

En conséquence, il est donc proposé au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints au Maire à 8.

### **Fait et adopte à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Le secrétaire de séance  
Mme Marie Orlowski



Maire  
Monsieur Eric JAPIOT



Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 27/03/26  
Identifiant de télétransmission : 033-213300585-  
20260327-78293-DE-1-1